

LOIS

LOI n° 2012-348 du 12 mars 2012 tendant à faciliter l'organisation des manifestations sportives et culturelles (1) (rectificatif)

NOR : SPOX1204820Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mars 2012, édition électronique, texte n° 5, et édition papier :

Page 4522, 2^e colonne, article 2 :

Au lieu de : « ..., élaboré en concertation avec... », lire : « ..., élaboré après concertation avec... » ;

Même page, même colonne, même article :

Au lieu de : « ... le Comité national olympique et sportif français, relatif aux enjeux... », lire : « ... le Comité national olympique et sportif français et les parties concernées, relatif aux enjeux... » ;

Même page, même colonne, article 3, I, 1^o :

Au lieu de : « ... est puni de 15 000 euros d'amende... », lire : « ... est puni de 15 000 € d'amende... » ;

Même page, même colonne, même article :

Au lieu de : « ... est portée à 30 000 euros d'amende... », lire : « ... est portée à 30 000 € d'amende... » ;

Même page, même colonne, après le dernier alinéa de l'article 3, ajouter l'alinéa suivant :

« « II. – L'article L. 332-22 du code du sport est abrogé. » » ;

Page 4523, 1^{re} colonne, article 6, I, 1^o :

Au lieu de : « ... prévues aux articles L. 232-21 et L. 232-22. » », lire : « ... prévues aux articles L. 232-21 et L. 232-22. » » ;